# LES FONDAMENTAUX DU

# DROIT DE L'URBANISME



## PARTICIPANT(S):

Professionnels du secteur de l'immobilier.

#### **ORGANISATION:**

Durée: 7 heures

Lieux: Campus du lac ou Campus

de Libourne

#### **INTERVENANT(S):**

Formateur expert en Immobilier.

# VALIDATION DE LA FORMATION:

L'intervenant mesurera, tout au long de la formation, l'acquisition des connaissances des participants à travers la mise en place de situation in situ.

Délivrance d'une attestation de formation conforme à la législation en vigueur.

Un support de cours sera remis à chaque participant.

#### ICFA - CAMPUS DU LAC

N° SIRET 410 581 102 00010 Code APE-NAF 8542Z N° Existence 7233 042 4333

#### Site de Bordeaux

10 rue René Cassin – CS 31996 – 33071 Bordeaux Cedex Tél. 05 56 79 52 00

campus@formation-lac.com

Site de Libourne

7 Bis rue Max Linder 33504 Libourne Cedex tél : 05 57 25 40 40

#### **OBJECTIFS**

#### Nature de l'action : Acquisition de compétences

- Initiation aux règles d'urbanisme applicables à un immeuble,
- Identification des documents à solliciter,
- Mise en pratique du devoir de conseil indispensable auprès des parties prenantes.

# MÉTHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Dynamique pédagogique qui favorise l'engagement de chacun dans une vraie réflexion.

L'interactivité sera soutenue par l'alternance d'apports théoriques, d'analyse de pratiques et de partages collectifs des expériences.

## **CONTENU DU PROGRAMME:**

#### I/ LES DIFFERENTS DOCUMENTS D'URBANISME

- Le PLU et ses différents zonages (A, N, U, AU...)
- Le RNU

## II/ IDENTIFICATION DE L'AUTORISATION A SOLLICITER

- Les différentes autorisations d'urbanisme existantes et leur durée de validité
- Le montage du dossier et les délais de recours

#### III/ LES TAXES LIEES AUX AUTORISATIONS D'URBANISME

- La taxe d'aménagement
- La taxe VSD
- La PFAC

# IV/ CONTENTIEUX EN DROIT DE L'URBANISME

- La preuve du démarrage du délai de recours
- La régularisation d'une construction non autorisée préalablement à la vente
- Le devoir de conseil vis-à-vis de l'acquéreur